

# L'échange



*On choisit pas ses parents, on choisit pas sa famille  
On choisit pas non plus les trottoirs de Manille  
De Paris ou d'Alger pour apprendre à marcher*

*Est-ce que les gens naissent égaux en droits  
À l'endroit où ils naissent ?*

*Que les gens naissent pareils ou pas ?*

*Abantwana bayagxuma becashelana Bexoxa*

*Je suis né quelque part*

*Laissez-moi ce repère ou je perds la mémoire*

*Nom'inqwando yes qwag iqwabasa*

**Maxime Leforestier, Né quelque part**

## **S'**interroger sur les citoyennetés

### **Situer les enjeux de la citoyenneté dans un contexte de mondialisation**

D'une décennie à l'autre, le programme des sciences humaines est révisé et enrichi de plusieurs changements qui reflètent les nouvelles réalités, tant sur le plan national que sur le plan international. La révision est bientôt terminée et sera opérationnelle en septembre prochain dans l'ensemble des cégeps. Les disciplines en profitent pour revoir les contenus de cours et pour intégrer des notions qui rendent compte à la fois des bases disciplinaires ainsi que des nouvelles réalités. Appuyé sur une approche par objectifs, le nouveau programme des sciences humaines identifie un certain nombre de buts généraux à atteindre, dont celui de « situer les divers enjeux relatifs à la citoyenneté dans un contexte de mondialisation ». Ce programme reformule la deuxième finalité de l'ancien programme soit celle de contribuer à la formation personnelle, et il rend compte d'une préoccupation sociale que l'on retrouve au Québec comme ailleurs. Ainsi, toutes les disciplines du programme de sciences humaines sont interpellées par ce nouveau but, à divers niveaux.

Le concept de citoyenneté a connu une évolution remarquable au cours de la dernière décennie en raison des efforts pour l'adapter aux bouleversements sociaux tant au Québec que sur la scène internationale. Le Conseil supérieur de l'éducation ainsi que le ministère de l'Éducation l'identifient comme un nouveau paradigme autour duquel s'articulent désormais d'autres volets fondamentaux tels que l'éducation interculturelle et l'éducation aux droits.

Ce nouveau paradigme, centré sur la notion élargie de citoyenneté, couvre une réalité qui va bien au-delà de sa dimension juridique (statut de l'individu dans le cadre de la cité lui conférant des droits et des devoirs) ou de sa dimension politique (éducation civique aux institutions politiques). Il s'agit d'une notion complexe qui vise globalement à harmoniser les rapports sociaux, à favoriser la cohésion sociale dans un contexte pluraliste et à stimuler la participation active de chacun en tant que citoyen. Le concept de citoyenneté renvoie donc à des problématiques multiples qui suscitent elles-mêmes diverses interprétations et controverses.

Étant donné que la citoyenneté relève d'une compétence transversale, il apparaît essentiel que tous les professeurs de sciences humaines soient sensibilisés non seulement aux concepts relatifs à la citoyenneté mais également avec leur historique et leurs enjeux fondamentaux, en particulier face à certains problèmes sociaux tels que : le désintérêt des jeunes face au politique doublé d'un conformisme plus ou moins aveugle, la marginalisation économique d'une catégorie de population « moins égale que les autres », la mésadaptation psychosociale aux changements de société, l'élargissement du phénomène de la délinquance juvénile, la difficulté de vivre ensemble dans un contexte de pluralisme culturel, l'indifférence face aux problèmes mondiaux.

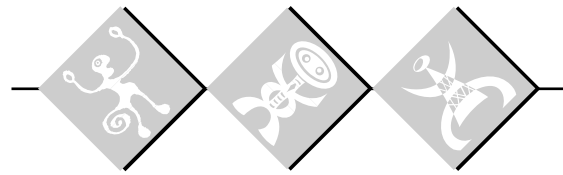
Comment les professeurs pourront-ils actualiser le concept de citoyenneté dans leur enseignement ? En effet, ce concept suscite plusieurs controverses : Qu'entend-on réellement par « citoyenneté » ? Sommes-nous en train de noyer des réalités sous un concept flou et sujet à plusieurs interprétations ? Si certains professeurs sont plus familiers avec cette notion qu'ils abordent déjà dans leurs cours, d'autres se demandent encore les tenants et les aboutissants de cette notion. Toutefois, si nous voulons intégrer de façon cohérente cette nouvelle dimension à nos enseignements, et non se contenter d'une approche formelle, cela exige une connaissance plus approfondie des concepts mis en jeu.

L'éducation à la citoyenneté tente de développer des habiletés relatives à la participation active et à l'engagement social de tous les élèves ainsi que la capacité de s'ouvrir au pluralisme culturel et celle de débattre et d'apprendre à gérer les conflits. Dans une société pluraliste, elle devra d'une façon impérieuse développer chez les élèves une sensibilité aux différences culturelles, une capacité à résoudre des problèmes, à vivre et à travailler dans des contextes sociaux diversifiés et avec des personnes différentes, à comprendre l'interdépendance des nations et de la nécessaire solidarité entre les nations.

Depuis quelque temps différents acteurs sociaux et politiques se penchent actuellement sur le sens de la citoyenneté. En mettant de l'avant cette idée, le ministère des Relations avec les citoyens exprimait une volonté de miser sur ce qui rassemble les individus. Déjà, au primaire et au secondaire, l'éducation à la citoyenneté est présente, mais qu'en sera-t-il du cégep ?

Face à l'internationalisation et grâce aux médias d'information qui nous permettent de vivre à l'ère du village planétaire, l'enseignement supérieur doit veiller à fournir aux étudiants une formation qui leur permettra de devenir des citoyens critiques et engagés. Dans un contexte social caractérisé par la pluralité, où l'on veut maintenir et rappeler le sens de la démocratie, il est essentiel de favoriser l'éducation à l'interculturel, aux droits et à la citoyenneté. C'est pourquoi, **les 4 et 5 avril prochain, le Service interculturel collégial organise un colloque<sup>1</sup> qui propose diverses pistes de réflexions sur la notion de citoyenneté** afin que chaque discipline des sciences humaines puisse s'appropriier le concept tout en développant un regard critique, et qu'on en fasse ressortir des éléments significatifs. *S'interroger sur les citoyennetés* est désormais une responsabilité de tous et de toutes.

**Sylvie Loslier**



► **Causerie avec  
Ricardo Petrella**


**JEUDI LE 4 AVRIL, librairie Olivieri**

*Éducation et citoyenneté : à repenser*

M. Ricardo Petrella, enseignant et politicologue-économiste, fondateur du Groupe de Lisbonne, est connu pour son engagement social notamment contre la pauvreté, pour avoir adopté une position critique à l'égard de la mondialisation et pour avoir écrit un manifeste contre l'idéologie de la compétitivité. Il parcourt le monde pour proposer des alternatives au courant dominant. Face à la prolifération de différents mouvements associatifs, M. Petrella valorise les nouvelles formes de citoyenneté et nous invite à repenser l'éducation à la lumière des droits et libertés de chacun, ici comme ailleurs. Il a écrit notamment *Le bien commun. Éloge de la solidarité*. Fides (1997) et *L'éducation, victime de cinq pièges*. Fides (2000).

1. Si vous désirez de l'information sur ce colloque, vous pouvez contacter Mayda Mekerian au (514) 747-6521, poste 287.





Selon Madame Pothier, si le besoin d'une éducation à la citoyenneté se fait autant sentir dans la conjoncture actuelle, c'est qu'il traduit des faiblesses sur le plan de la participation sociale, ainsi que des écarts importants entre la confiance politique et la société civile. S'il y a trop d'écart entre la loi et la confiance que lui porte la société civile, la loi ne s'applique pas. Le débat sur la citoyenneté démontre un appauvrissement, une impression d'impuissance face à ce qui nous arrive, une perte de pouvoir sur notre vie et notre société. À ce titre, les jeunes disposent de peu de moyens pour comprendre la réalité sociale, et cela se traduit entre autres par l'ampleur du décrochage scolaire. On entend souvent dire que les jeunes ont trop de droits et pas suffisamment de responsabilités. Mais, posons-nous la question, quels sont les droits qu'ils ont en trop ? Si on veut que les jeunes prennent leurs responsabilités, alors donnons-leur du pouvoir et ce, dans nos écoles.

Par la suite, Nicole Pothier rappelle le contexte d'émergence de la Charte québécoise des droits ainsi que l'évolution des droits et libertés, à travers différentes générations de droits. La première génération, appelée liberté, inclut les droits civils et politiques; la seconde, appelée égalité, comprend les droits économiques, sociaux et culturels; la troisième, appelée solidarité, fait référence à l'interdépendance entre les nations sur les plans de l'environnement, de l'assistance humanitaire, du développement et du patrimoine mondial.

Puis MME GINETTE BROCHU, anthropologue et formatrice, vient préciser que toute éducation interculturelle doit comprendre nécessairement deux volets : l'intraculturel et l'interculturel. Le premier implique de mieux se comprendre dans notre identité collective et individuelle. C'est un travail long et difficile puisqu'il exige d'identifier nos valeurs référentielles alors que nous sommes rarement en entière possession des éléments de notre culture. Le second, l'interculturel, représente moins un problème qu'un défi car il implique d'apprendre à connaître les autres cultures, de prendre conscience de la diversité ethnoculturelle croissante de notre société.

Pour assurer l'éducation interculturelle, il faut pouvoir aborder certains axes tels que :

- ❖ **Le fait migratoire (motifs de l'immigration, origine des migrants, ampleur du phénomène, catégories d'immigrants, critères de sélection, phases d'adaptation...);**
- ❖ **La compréhension interculturelle (se donner les éléments pour entrevoir l'autre, s'amuser à découvrir une culture ou certains aspects de celle-ci par un processus de comparaison);**
- ❖ **Le passage de l'ethnocentrisme à la discrimination de l'autre (apprendre à identifier ses propres préjugés, prendre conscience de son ethnocentrisme, décortiquer son animosité, reconnaître les malaises culturels);**
- ❖ **La communication interculturelle (se questionner sur les rapports hiérarchiques et la distance qu'ils établissent, gérer son incertitude quant aux codes culturels qui nous sont inconnus, notamment sur le plan des rapports hommes-femmes).**

Quant à MME SHIRLEY SARNA, agente d'éducation à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, elle précise **les trois buts visés par l'éducation aux droits** :

- 1. La conscientisation (connaître et comprendre les concepts de base);**
- 2. L'intériorisation (comprendre les choses de l'intérieur, sur le plan affectif);**
- 3. La transformation du monde (agir en faveur du respect et de l'exercice des droits).**

Pour assurer une éducation aux droits efficace, il faut miser sur une méthode participative, c'est-à-dire partir des expériences des participants, favoriser la liberté d'expression et la mise en pratique des droits. À titre de démonstration pratique de la pédagogie de l'éducation aux droits, Shirley Sarna initie les participants à certains exercices pédagogiques puis leur fournit deux documents : « Les droits de la personne : au coeur de la vie. Dix suggestions d'activités pédagogiques pour célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme » et « À l'aube d'un nouveau millénaire. L'éducation aux droits de la personne. Cadre conceptuel pour un changement de paradigme ».





## Figure de proue

**HABIB EL HAGE**, intervenant social  
au cégep de Rosemont

# CAMP DE REFUGIÉS

au cégep de Rosemont

Libanais d'origine, Habib arrive au Québec en 1990. Étudiant en droit, au Liban, il a par la suite réalisé une maîtrise sur la médiation interculturelle et un certificat en immigration et relations interethniques à l'Université du Québec à Montréal. Au collège de Rosemont, Habib a concentré ses actions autour du rapprochement interculturel, du développement de projets, ainsi que sur le mentorat et la formation sur les relations interculturelles auprès du personnel de soutien. De plus, il travaille à la mise en place d'une politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle au cégep de Rosemont. Il est aussi coordonnateur d'une table de concertation (Comité Accessibilité de Rosemont), cothérapeute familial et médiateur ethnoclinique à la clinique transculturelle de l'hôpital Jean-Talon et à l'Institut de psychiatrie communautaire et familiale de l'Hôpital général juif. Comme si toutes ces activités n'étaient pas suffisantes, il est devenu, l'automne dernier, membre du conseil d'administration du SIC et papa d'une petite fille.

### Un camp de réfugiés au cégep de Rosemont

Habib travaille actuellement à un projet bien particulier que nous voulons souligner dans ce numéro de l'Échange. Dans le cadre de la semaine d'actions contre le racisme (17 au 24 mars), le comité interculturel du Collège de Rosemont organise une activité de sensibilisation à la lutte contre

le racisme. Cette activité portera sur les mécanismes de construction et de déconstruction des préjugés reliés au phénomène du refuge international. Pendant cette semaine, plusieurs conférenciers de diverses disciplines (politique, sociologie, psychologie, droit international, etc.), seront invités, des personnes viendront témoigner de leur vie passée dans les camps de réfugiés à travers le monde. La semaine vise à sensibiliser l'ensemble des étudiants à cette problématique. Plusieurs thèmes seront abordés lors de cette semaine :

- Tout d'abord, **le processus du pré-refuge** : Qu'est-ce qui amène la création des camps de réfugiés ? Quels sont les pays qui sont touchés par ce phénomène ? Pourquoi ? Comment se fait le déplacement ? Comment construit-on un camp de réfugiés ? Qui construit les camps de réfugiés ? Y a-t-il des différences entre un camp et un autre ?
- Ensuite, les activités porteront sur **la vie au quotidien dans un camp de réfugiés**. Les questions posées seront les suivantes : Qui sont les « habitants » des camps de réfugiés ? Quels sont les problèmes psychosociaux qu'on y retrouve ? Quelles sont les conditions des plus vulnérables : les enfants, les femmes, les personnes âgées, les malades, etc. ? Quelles sont les maladies les plus fréquentes ? Quels sont les organismes qui s'occupent des réfugiés et des camps de réfugiés ? Comment s'articulent la vie sociale, l'éducation, la communication, etc. ? Y a-t-il des lois dans les camps de réfugiés ? Qui veille à l'application de ces lois ?



